



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN	VILLE DE LIBERCOURT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS
---	---

DECISION N°75/2024

PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2020/15 du 24 mai 2020, alinéa 4, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n°11/2023 du 1^{er} février 2023 autorisant la signature du marché n°2022-10 : construction d'un centre culturel, avec la société SDI à Haubourdin pour le lot n°5 : plâtrerie – menuiseries intérieures – plafonds suspendus,

Considérant la mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur, par le lot n°1 (gros œuvre) en remplacement des rupteurs thermiques prévus au marché en limite de propriété avec la parcelle AB n°3 et sur le pourtour des murs du bâtiment de la parcelle AB n°574, entraînant la suppression de l'isolation intérieure prévue sur ces murs par le lot n°5 (plâtrerie – menuiseries intérieures – plafonds suspendus),

Considérant les modifications demandées par la Maîtrise d'Ouvrage en vue d'améliorations fonctionnelles,

DECIDE :

Article 1 : de signer l'avenant n°1 au lot n°5 (électricité) avec la société SDI à Haubourdin, afin d'effectuer les modifications suivantes au marché :

- Suppression du doublage intérieur sur les murs du côté des parcelles AB n°3 et n°574 :
- 11 188,63 € HT
- Suppression de la porte et du châssis vitré prévus dans la ludothèque : - 2 902,70 € HT
- Suppression de 2 châssis dans le bureau équipe R+1 : - 2 479,50 € HT
- Suppression des 2 meubles casiers : - 438,54 € HT
- Suppression du meuble kitchenette avec porte dans le bureau de l'équipe : - 3 704,53 € HT
- Ajout contrôle d'accès porte repère 3 au RDC et porte repère 54 au R+1 : 872,85 € HT
- Fourniture et pose d'une tablette en contreplaqué pin maritime avec support par équerre à l'arrière de l'escalier au R+1 : 1 048,39 € HT

- Réalisation de deux portes « enfantines » sur mesure dans la cloison de la ludothèque en remplacement de la porte et du châssis vitré : 1 796,84 € HT
- Fourniture et pose de doublage acoustique côté parcelle AB n°3 : 6 610,80 € HT
- Ajout d'un casier multicases en remplacement des 2 meubles casiers : 683,20 € HT
- Ajout d'un chariot « maternel » caisse tôle et fermé : 1 095,07 € HT
- Création habillage de la gaine technique (atelier expérimentation) : 758,93 € HT

Après déduction des moins-values et ajout des plus-values, le montant de l'avenant n°1 s'élève à - 7 847,82 € HT, soit - 9 417,38 € TTC.

Le montant du marché après avenant n°1 passe donc de 618 541,05 € HT soit 742 249,26 € TTC à 610 693,23 € HT soit 732 831,88 € TTC, ce qui engendre une baisse de 1,27 % du montant initial du marché.

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Article 2 : de procéder ultérieurement, à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le marché.

Article 3 : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et des décisions, de la porter à la connaissance du Conseil Municipal, dans le cadre des communications du maire, et de la publier sur le site internet de la commune.

Article 4 : Ampliation en sera :

- Adressée au Receveur Municipal
- Notifiée à SDI

LIBERCOURT, le 21 juin 2024
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ
Signé électroniquement



Monsieur le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20240621-D-75-2024-AU
Date de télétransmission : 21/06/2024
Date de réception préfecture : 21/06/2024